

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 17 JUILLET 2014

Présents : MM. MORA, LEES, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, TEULADE, Mme VOELTZEL, LABORDE, LAPRUN, KELLER, AURISSET, Mme BESSONNEAU, Mme MENE-SAFFRANE, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme POTIN, Mme ETCHENIQUE, LABARTHE, Mme SARTOLOU, Mme GASTON, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	André BERNOS	à	Bernard AURISSET
	Suzanne SAGE	à	Maryse ARTIGAU
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Michel ADAM
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
	Hervé LUCBÉREILH	à	Daniel LACRAMPE
	Denise MICHAUT	à	Dominique FOIX
	Rosine CARDON	à	Maylis DEL PIANTA
	Pierre SERENA	à	Maïté POTIN
	Didier CASTERES	à	Gérard ROSENTHAL
	Bernard UTHURRY	à	Joseph LEES
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Marylise GASTON

<u>Suppléants</u> :	Christine CABON	suppléante de	Aimé SOUMET
	Daniel MEDOU-MARERE	suppléant de	Christophe GUERY

Excusés : Jean-Michel IDOPE, Sandrine HIRSCHINGER, Gérard LEPRETRE.

RAPPORT N°140717-14- CUL

MÉDIATHÈQUE : MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE

Le règlement intérieur de la médiathèque, approuvé en séance communautaire du 30 juin 2010 incluait les horaires d'ouverture.

La médiathèque propose de créer à effectifs constants de nouveaux créneaux d'ouverture au public (gain de trois heures d'ouverture).

Il convient donc de modifier ce règlement par un avenant à l'annexe 1, selon les horaires suivants :

Mardi	12h00 - 19h00
Mercredi	10h00 - 12h30 14h00 - 18h00
Jeudi	10h00 - 12h30
Vendredi	09h00 - 12h30 14h00 - 18h00
Samedi	10h00 - 12h30 14h00 - 18h00

REÇU

le 22 JUL. 2014

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE

Conformément à la volonté des Délégués Communautaires, et suite à l'avis favorable émis par le Comité Technique du 27 juin 2014.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** les nouveaux horaires sus-indiqués,
- **PREND ACTE** de leur application au 1^{er} septembre prochain.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 17 juillet 2014

Suivent les signatures

Affiché le 22.07.14



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU

le 22 JUL. 2014

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE